

Le compte client des contrats IARD Pro

Manuel utilisateur de l'applicatif de souscription









TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

p. 3

I. LA FACTURATION

p. 8

II. LES OPERATIONS

p. 12

III. LE PROCESSUS DE RECOUVREMENT

p. 19

BESOIN D'AIDE OU D'ASSISTANCE

p. 22





OBJECTIFS DU DOCUMENT

Ce document a pour objectif de:

- Vous présenter les principales informations et opérations accessibles dans la section « Compte client » pour la gestion des contrats IARD Pro
- ✓ Vous guider dans la prise en main de l'applicatif de souscription et sa navigation pour réaliser les principales opérations liées à la facturation client
- ✓ Vous présenter les principaux écrans de l'applicatif de souscription utiles à la gestion du « Compte client »

QU'EST CE QUE LE COMPTE CLIENT?

Le compte client permet de gérer et de consulter toutes les opérations relatives au paiement et au recouvrement des cotisations liées aux contrats de la gamme IARD Pro (Auto Pro, Multirisque Pro, Multirisque Non Exploitant).

Il permet entre autres de vérifier l'état des paiements du client, consulter les prochaines échéances de paiement, et de réaliser des opérations liées à la facturation (ex: encaissement des primes, mise en place du prélèvement automatique, modification du fractionnement).

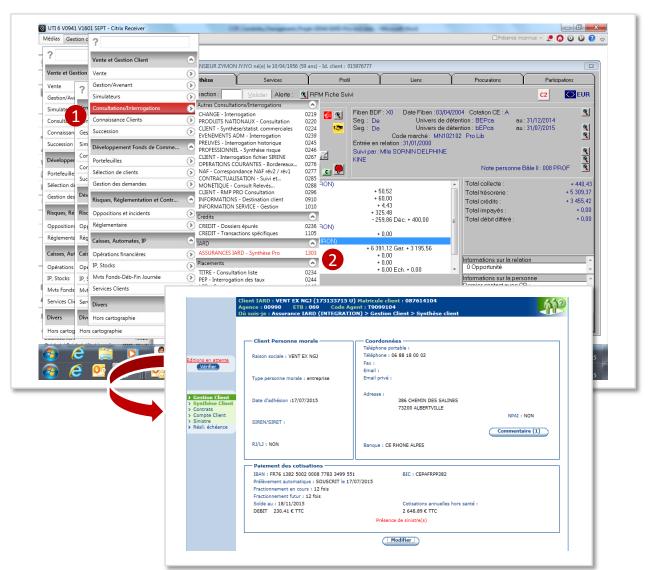
Ces fonctionnalités sont accessibles dans l'applicatif de souscription IARD Pro sous le menu « Compte Client ».





ACCES AU COMPTE CLIENT

- Les fonctionnalités du compte client sont accessibles depuis la synthèse client MYSYS.
- Dans le Menu « Vente et Gestion Client », sélectionnez « Consultations / Interrogations » puis « Assurances IARD – Synthèse Pro » OU vous pouvez directement entrer le code de transaction 1303.
- Vous atterrissez alors sur l'écran « Synthèse client » du Compte client.



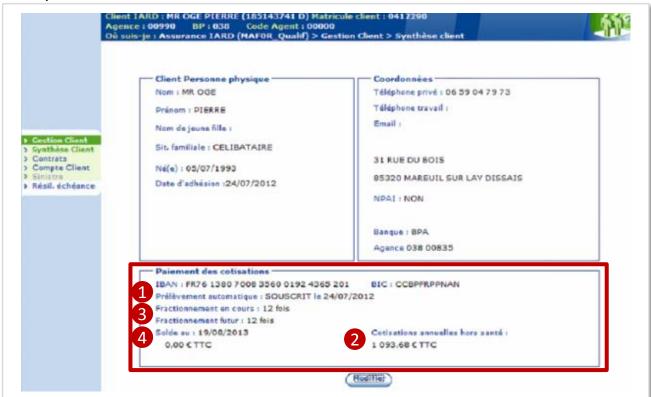




LA SYNTHESE CLIENT

- Depuis l'écran de « Synthèse Client », vous pouvez accéder aux principales informations liées au paiement des cotisations du client pour ses contrats IARD. Vous pouvez ainsi consulter:
- Le mode de paiement retenu (prélèvement automatique ou autre)
- 1
- Le montant de la cotisation annuelle de la période en cours
- Le fractionnement choisi
- Le solde exigible au jour de la consultation (soit le montant dû par le client). Si ce solde est nul, cela signifie que le client est à jour dans ses cotisations.

<u>NB</u>: **privilégiez le paiement par prélèvement automatique**. Le paiement par chèque est à éviter.

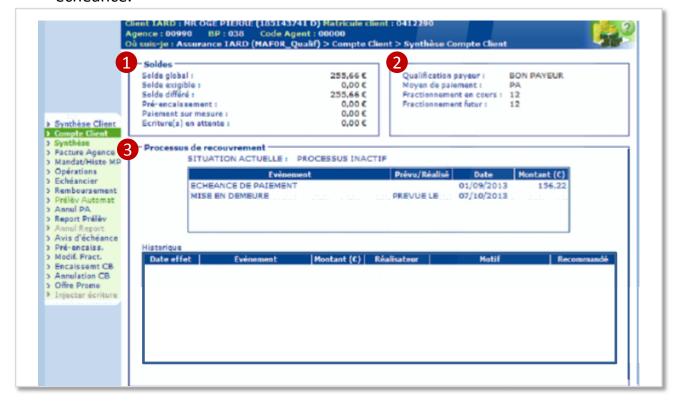






LA SYNTHESE CLIENT

- En cliquant sur l'onglet « Compte client » dans le menu vertical, vous êtes redirigé vers l'écran de synthèse du compte client.
- Il est composé de plusieurs zones:
- L'encadré « Soldes » présente l'état des paiements des cotisations du client: le solde exigible est le montant immédiatement dû par le client en fonction de ses mensualités; le solde différé est le montant total restant à payer jusqu'à la fin de l'année.
- **Le deuxième encadré** présente la qualité de payeur du client en fonction de son historique, le moyen de paiement choisi et le fractionnement.
- L'encadré « Processus de recouvrement » présente les dates de mise en demeure, suspension et résiliation si le client ne paie pas sa prochaine échéance.

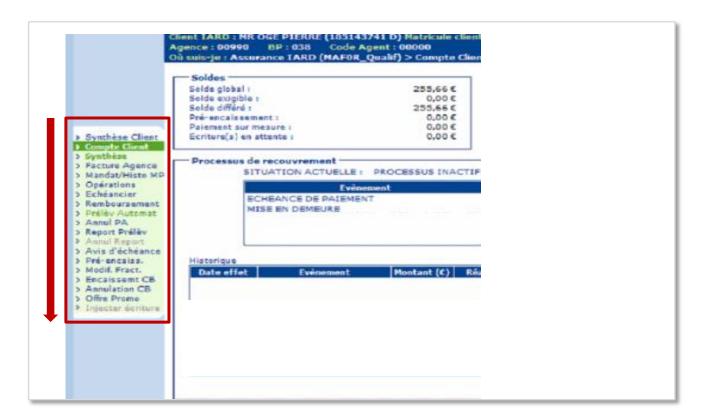






LA NAVIGATION

- Toutes les fonctionnalités du compte client son accessibles en un seul clic sur le menu de gauche.
- Vous pourrez ainsi par exemple modifier une domiciliation bancaire, modifier le fractionnement, annuler un prélèvement automatique, consulter les dernières opérations, l'échéancier, éditer une facture, réaliser un encaissement de cotisation par carte bancaire etc.







LES PRINCIPES DE LA FACTURATION

- Nous proposons plusieurs modalités de fractionnement pour permettre au client d'optimiser la gestion de son budget et de garantir le bon encaissement des cotisations.
- Vous pouvez proposer au client les modalités de fractionnement suivantes:
 - Paiement annuel (1x): une seule échéance annuelle le 01/01
 - Paiement semestriel: (2x) deux échéances le 01/01 et le 01/07
 - Paiement trimestriel (4x): quatre échéances le 01/01, 01/04, 01/07, 01/10
 - Paiement mensuel (10 ou 12 x): le client paie mensuellement en 12 ou 10 fois (pas de prélèvement en novembre et décembre)
- Les coûts pour le client liés au fractionnement sont les suivants
 - Paiement en annuel: réduction de 1% de la cotisation de base
 - Paiement semestriel: majoration de 2,5%
 - Paiement trimestriel: majoration de 4%
 - Paiement mensuel: majoration de 5%
- NB: veillez à toujours privilégier le prélèvement automatique qui permet de sécuriser les paiements du client

LE SOLDE EXIGIBLE

- Le solde exigible est la part des cotisations que le client nous doit immédiatement et qui dépend du mode de fractionnement choisi.
- <u>Exemple</u>: pour un contrat souscrit le 14/04 avec un fractionnement en 4 fois. Au total le client payera un prorata de la cotisation annuelle du 14/04 au 31/12. Le 14/04 étant dans le 2ème trimestre, le client doit régler immédiatement la part de cotisation du 14/04 au 30/06 (= son solde exigible)

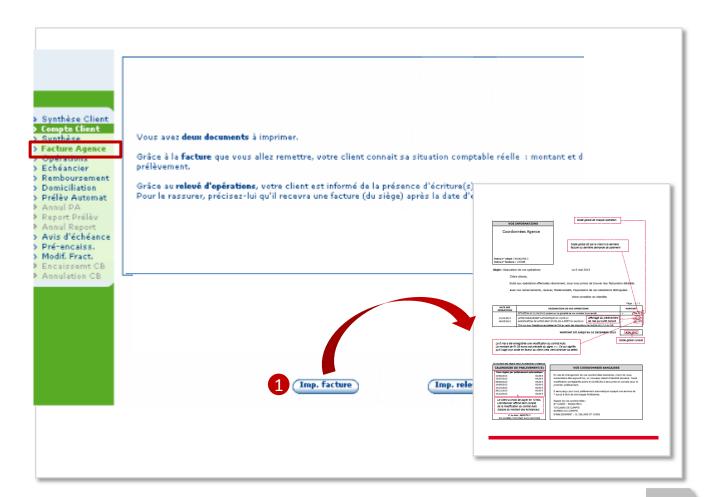






L'IMPRESSION DE LA FACTURE CLIENT

- Toute opération de production doit entraîner l'édition d'une facture agence.
- Cette facture permet :
 - D'informer le client de son solde global (nul, débiteur ou créditeur) et expliquer le détail des écritures afin d'éviter une interrogation ultérieure du client
 - D'informer le client de ses prochaines échéances de paiement
- Cliquez sur « Facture Agence » dans le menu vertical puis sur « Imp. Facture ». Vous générez ainsi un document pdf qui reprend le solde global dû jusqu'à la fin de l'année et un calendrier des prélèvements

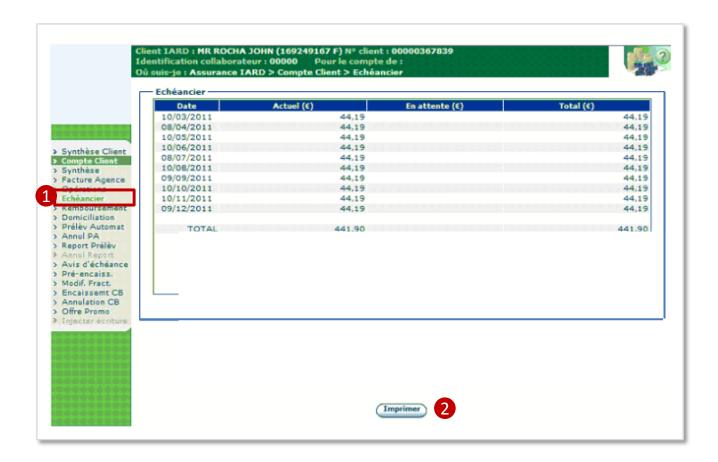






L'ECHEANCIER DE PAIEMENT

- L'échéancier vous permet de consulter le montant et les dates des prochaines échéances de paiement de votre client, qui varient en fonction du mode de fractionnement choisi.
- Cliquez sur « Echéancier » dans le menu vertical 1
- Vous pouvez également imprimer cet échéancier et le remettre au client s'il le désire







L'AVIS D'ECHEANCE

- Cliquez sur « Avis d'échéance » dans le menu vertical
- L'avis détaillé de l'année en cours s'affiche avec le coût total de la cotisation annuelle 1
- Vous pouvez également consulter les avis d'échéance des années précédentes en sélectionnant l'exercice dans la liste déroulante

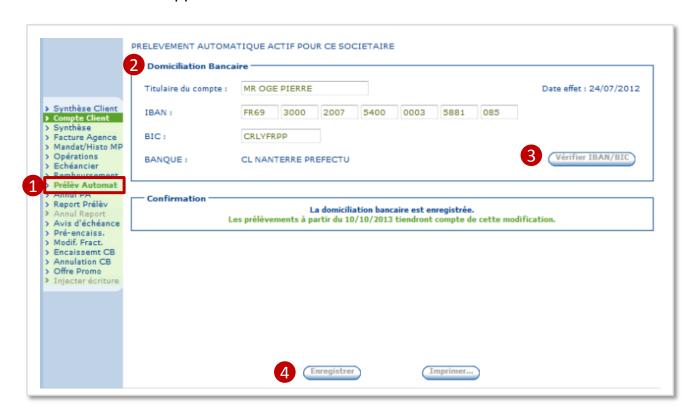






LA MODIFICATION DU RIB POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

- Si le client souhaite modifier le compte bancaire depuis lequel il effectue le paiement de ses cotisations, vous devez modifier ses coordonnées bancaires.
- Cliquez sur « Prélèv. Automat » dans le menu vertical. 1
- Ensuite, entrez les informations du nouveau RIB dans l'encadré « Domiciliation Bancaire ».
- Cliquez ensuite sur « Vérifier IBAN / BIC » pour s'assurer de la validité du compte.
- Cliquez sur « Enregistrer » pour valider l'opération. Un message de confirmation apparaîtra.







LE REPORT DE PRELEVEMENT

- Si un client rencontre une difficulté ponctuelle pour le paiement d'une des échéances, vous pouvez lui **proposer un report de prélèvement au mois suivant**. Assurez-vous toutefois qu'il est qualifié de « bon payeur » dans la synthèse du compte client.
- Cliquez sur « Report Prélèv. » dans le menu vertical. Vous constaterez le nombre de reports déjà effectués et les frais facturés. A noter que le premier report est gratuit, ensuite le client sera facturé 4€.
- Cliquez ensuite sur « Enregistrer ». Un message de confirmation de l'opération apparaîtra.

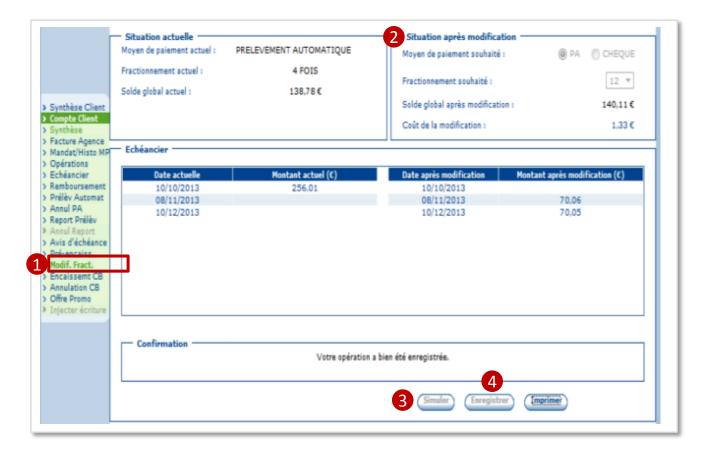






LA MODIFICATION DU FRACTIONNEMENT

- En cours d'année, vous pouvez modifier le fractionnement des paiements à la demande du client. Sélectionnez l'onglet « Modif Fract » dans le menu vertical.
- Ensuite cliquez sur « PA » dans l'encart « Situation après modification » et sélectionnez le fractionnement souhaité dans la liste déroulante.
- Cliquez sur « Simuler ». Vous verrez apparaître dans l'encart « Echéancier » la nouvelle proposition d'échéancier avec les montants associés.
- Le coût de la modification est également indiqué.
- Cliquez sur « Enregistrer ». Un message de confirmation apparaîtra. Vous pourrez également imprimer le nouvel échéancier pour le remettre au client.

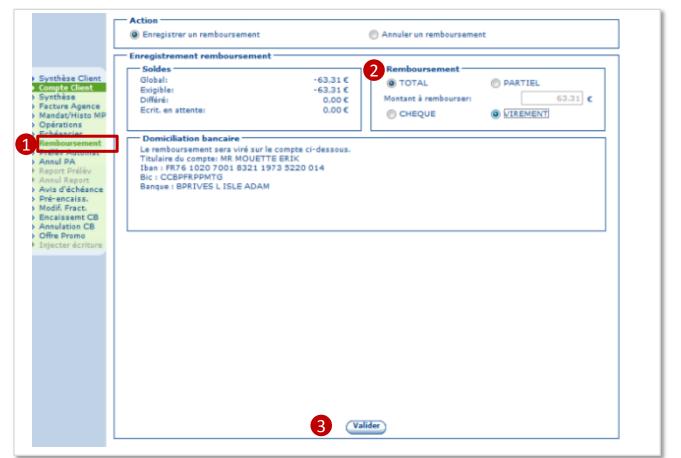






LE REMBOURSEMENT D'UN SOLDE CREDITEUR

- Si le client a un solde créditeur (soit un solde global négatif par exemple à l'issue d'une modification de garantie qui fait baisser son risque ou d'une résiliation), le remboursement n'est pas automatique mais vient en déduction des prochains échéances.
- Vous pouvez cependant manuellement effectuer le remboursement du solde au client.
- Cliquez sur « Remboursement » dans le menu vertical. 1
- Sélectionnez ensuite dans l'encart « Remboursement » la fonction « Total » pour un remboursement intégral. Le montant s'affiche automatiquement. Sélectionnez ensuite le mode: par chèque ou par virement.
- Ensuite cliquez sur « Valider ».

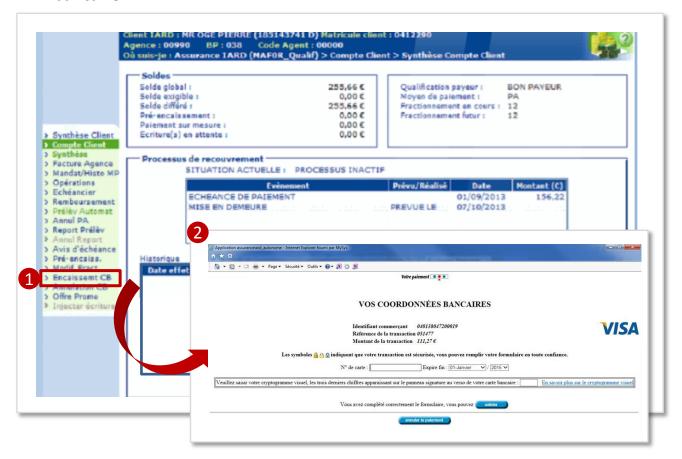






L'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

- Le client a la possibilité de payer une part de ses cotisations **directement par carte bancaire**, par exemple à la souscription pour le paiement de la première échéance.
- Sélectionnez « Encaissement CB » dans le menu vertical. 1
- Vous êtres redirigé vers un écran paiement en ligne dans lequel vous pourrez renseigner les informations de la carte du client et enregistrer le paiement.
- N'oubliez pas de remettre au client sa facture une fois le paiement par carte bancaire réalisé.
- <u>Attention:</u> pour les CDD et les contrats à effet immédiat, le client doit impérativement payer le solde dû à la souscription via un paiement par carte bancaire.







L'ENCAISSEMENT DES CHEQUES (suite à un impayé par exemple)

- Ce mode de paiement est à éviter dans la mesure du possible étant donné les risques associés. Il sera limité aux cas où le client exige ce mode de paiement ou à la suite d'un impayé pour le remboursement du solde exigible.
- Le client doit adresser directement ses chèques à BPCE IARD. Veillez à toujours privilégier l'envoi du chèque par le client, directement à BPCE IARD. A titre exceptionnel, il peut également présenter son chèque en agence. Dans ce cas, le procédure à suivre est la suivante:

Réception du chèque en agence Pré-encaissement: enregistrement dans 'applicatif via le menu compte client Inscription au dos du chèque de la référence du dossier (indiquée dans l'outil) Envoi du chèque à l'assureur: BPCE IARD 41924 BLOIS CEDEX 9 – des enveloppes retour sont disponibles en agence

Pour réaliser le pré-encaissement du chèque, sélectionnez « Pré-encaiss. » dans le menu vertical. Cette opération permet de visualiser les règlements en cours d'encaissement sur le compte-client



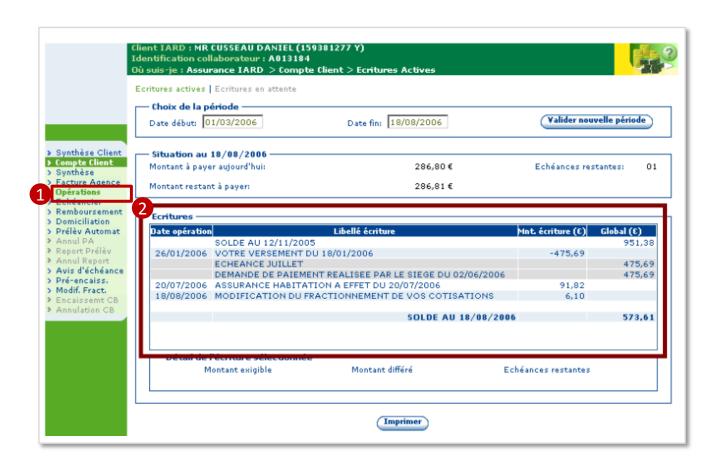
<u>NB</u>: en cas de chèque impayé, le client pourra représenter le chèque, une fois son compte réapprovisionné ou choisir un autre moyen de paiement (carte bancaire ou mandat cash) pour régler la somme due.





LA CONSULTATION DES OPERATIONS

- Dans le menu « Opérations » vous trouvez le détail de toutes les opérations réalisées depuis le début de l'année et qui impactent le solde global du client.
- Les opérations sont reprises dans l'encadré « Ecritures » et classées par ordre chronologique. Consultez cet écran en cas de guestion du client sur le montant de sa facture ou de ses échéances.







III. LE PROCESSUS DE RECOUVREMENT

LA QUALIFICATION PAYEUR DU CLIENT

- La qualification payeur du client reflète son comportement de payeur sur la base de son historique de paiement.
- Elle est définie en fonction d'un nombre de points cumulés. Plus le client a de point, plus il est considéré comme mauvais payeur.
- Tout au long de l'année, les points d'accumulent en fonction des incidents de paiement (ex: un impayé = 12 points).
- Il existe 4 catégories de payeur:
 - 1 Très bon payeur: 0 à 5 points
 - Bon payeur: 6 à 24 points
 - Mauvais payeur: 25 à 50 points
 - 4 Très mauvais payeur: > 50 points
- A la souscription du premier contrat IARD Pro, le client est considéré comme bon payeur par défaut.
- Chaque année, à l'échéance, la qualification payeur est mise à jour en fonction des points cumulés sur les 3 dernières années.
- Pour rappel, la qualification payeur apparaît dans la synthèse du compte client.



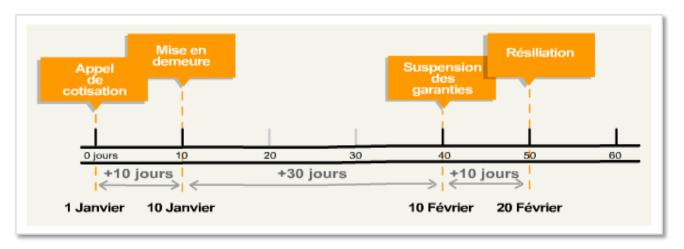




III. LE PROCESSUS DE RECOUVREMENT

DESCRIPTION DU PROCESSUS

- Avant de voir son contrat d'assurance résilié, un client qui ne paie pas ses cotisations entre dans une processus de recouvrement.
- Les délais légaux sont les suivants:
 - La mise en demeure est envoyée à J+10 après l'appel de la cotisation
 - La suspension des garanties est activée 30 jours après la mise en demeure
 - La résiliation du contrat a lieu 10 jours après la suspension



- Dans notre cas, les délais appliqués par l'assureur sont plus avantageux: chaque mois (entre le 20 et le 25 du mois), le processus de mise en demeure est déclenché automatiquement et les relances sont effectuées.
- A noter par ailleurs que si le client est qualifié de bon ou très bon payeur, un rappel lui est envoyé par courrier avant de lancer le processus de mise en demeure. En revanche, pour un client qualifié de mauvais ou très mauvais payeur, le processus de mise en demeure est immédiatement activé





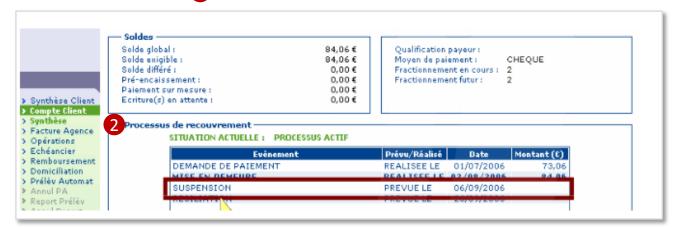
III. LE PROCESSUS DE RECOUVREMENT

DESCRIPTION DU PROCESSUS (suite)

Une fois le processus de mise en demeure déclenché, vous verrez apparaître dans la synthèse client la date à laquelle le courrier de mise en demeure a été envoyé.



Vous verrez également dans la synthèse du compte client que le processus de recouvrement est actif et un calendrier vous est présenté avec un rappel des dates prévisionnelles de suspension et de résiliation si le client ne régularise pas sa situation.







BESOIN D'AIDE OU D'ASSISTANCE

UNE AIDE ACCESSIBLE DIRECTEMENT DANS L'APPLICATIF

① Des aides contextuelles sont directement intégrées dans l'applicatif de souscription et indiqués par l'icône

Ces icônes vous donnent l'accès au catalogue d'aide en ligne.



DES EXPERTS ACCESSIBLES PAR TELEPHONE

En cas de besoin d'assistance technique sur l'outil ou de question relative au produit, vous pouvez contacter BPCE APS par téléphone:

0825 006 018

Heures d'ouverture: Lu-Ve 8h30-12h30/ 13h30-18h00 ; Sa 8h30-12h30

ou par mail iard-pro@assurances.natixis.com